



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac
07160 SAINT-CHRISTOL
Téléphone : 04 75 29 23 69
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Présents : Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Anne-Sophie PETREL.
Excusée : Erika COULOMB donne pouvoir à Christophe HUBAC
Absents : Claire DESJARDINS, Guy MILLER

Le Conseil Municipal de Saint-Christol (07), légalement convoqué s'est réuni le vendredi 5 avril 2024 dans la salle de la mairie à 20 h.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance : Danielle COULOMB.

2/ Approbation du PV du conseil municipal du 2 février 2024 à l'unanimité.

3/ Dossiers soumis à délibération :

1) Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 fourni par le SGC (service de gestion comptable) est en tous points identique au compte administratif de la commune. Après délibération, le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif 2023

Danielle COULOMB présente les réalisations de l'année 2023 et soumet à l'approbation le compte administratif 2023, suivant :

Résultat de clôture du fonctionnement : excédent de 81 625,21 €
résultat de clôture de l'investissement : excédent de 13 084,57 €
soit un résultat final excédentaire de 94 709,78 €.

Après échange entre les membres du conseil, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2023

Les 2 sections étant excédentaires, il n'y a donc pas de besoin de financement en investissement et il suffit d'affecter les 13 084,57 € au compte 001 recettes d'investissement reporté et la somme de 81 625,21 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté. Après délibération, l'affectation des résultats 2023, telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

Jours et heures d'ouverture de la mairie :
mardi et vendredi de 13 à 17 h

4) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2024

Les taux nationaux d'imposition des taxes locales pour 2024 restent identiques à ceux de 2023. Néanmoins, les bases de calcul ont été revues à la hausse et entraîneront donc une augmentation de 3.9 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxes locales directes et de se conformer aux taux d'imposition 2024, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 34,89 %
- taxe foncière sur le non bâti : 71 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,23 %.

5) Vote du budget primitif 2024

Danielle COULOMB présente au conseil municipal la proposition de budget pour 2024 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	258 364.21	258 364.21
Investissement	153 100.00	153 100.00
Total	411 464,21	411 464.21

Le budget primitif 2024 a été voté à l'unanimité.

6) Demande de subvention de l'association Les Légrémis de Gluiras

L'association Les Légrémis de GLUIRAS sollicite la commune de St Christol à hauteur de 100 € pour l'organisation de son trail des Chataigniers qui s'est déroulé le lundi 1^{er} avril 2024.

Adoption à l'unanimité de cette délibération.

7) Adhésion des communes de Pailharès et de St Julien en St Alban au SIVU SAIGC.

Les communes de Pailharès et de St Julien en St Alban demandent leur adhésion au SIVU SAIGC. Cette adhésion doit être adoptée par l'ensemble des 41 communes adhérentes à ce syndicat.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8) Adhésion à la Fondation du Patrimoine, Délégation Rhône-Alpes

La commune a sollicité à plusieurs reprises l'aide de la fondation du patrimoine, le dernier en date concerne le projet de réhabilitation du temple.

En remerciements de cette aide, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de la délégation Rhône-Alpes et de verser une cotisation de 100 €.

4/ Dossiers non soumis à délibération :

Point travaux :

Les dernières pluies conséquentes entraînent des difficultés sur certains murs : à surveiller un mur sur le chemin rural qui longe le Talaron en face du vieux moulin.

Prévoir aux beaux jours des travaux d'enrobé pour boucher certains trous.

Revoir l'évacuation de l'aqueduc situé sur la route des Pizes, après le Roure.

Réflexion à engager pour la réalisation de places de parking pour les logements de Sartron au vu des difficultés récurrentes pour le passage des camions sur ce tronçon.

Le dossier concernant l'éboulement de Sartron (traité entre Val'Eyrieux, l'entreprise Faurie, la mairie de St Christol et les assurances respectives) avance et devrait pouvoir trouver une issue d'ici la fin de l'année 2024.

Logement

Vérifier l'arrivée des premières locations des gîtes pour envisager un nettoyage de printemps en amont.

Reprendre l'évacuation des eaux de pluies sur l'immeuble de Sartron à cause des problèmes d'humidité dans le logement du bas.

Divers

Les 2 bacs de compostage pour la commune de St Christol seront situés à la Théoule et sur la route de l'église au bas du cimetière de Ponsiac.

La convocation de la commune au tribunal des référés, concernant le litige entre Anne-Sophie Pétreel et Jos Maene, est reportée au 11 avril 2024.

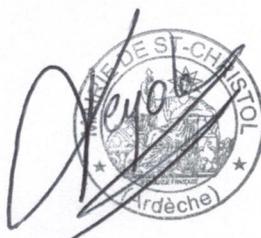
L'association Les Murmures du Talaron informe le conseil municipal d'un don de 1 000 € pour le dossier de rénovation du temple en remerciement de la mise à disposition par la commune des équipements nécessaires à la bonne organisation de ses manifestations.

Projet de rénovation du temple : le dossier avance, il reste en attente la réponse de l'Etat à la demande de subvention de 18 000 €, puis rencontre avec l'entreprise pour lancer les travaux.

La séance est levée à 22 h 30 Prochain conseil municipal le vendredi 31 mai 2024 à 20 h.

Le Maire,
Nicolas FREYDIER.

La secrétaire de séance,
Danielle COULOMB



A handwritten signature of 'Danielle Coulomb' in black ink, located to the right of the secretary's name.